



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998


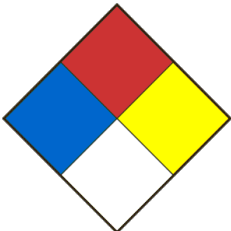
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit TRIOXYDE DE CHROME (VI)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique CrO ₃		Numéro MAT CP-0119; CR-0147; CR-0922	Masse molaire 99,99
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes CHROMIUM (VI) OXIDE, OXYDE DE CHROME (VI), ANHYDRIDE CHROMIQUE, TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE, MONOCHROMIUM OXIDE, MONOCHROMIUM TRIOXIDE, CHROMIC ANHYDRIDE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2020-06-02	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	<p>Matières solides comburantes catégorie 1</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 3</p> <p>Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 3</p> <p>Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 2</p> <p>Sensibilisation respiratoire catégorie 1</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A</p> <p>Sensibilisation cutanée catégorie 1</p> <p>Cancérogénicité catégorie 1A</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 2</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p>
Mention d'avertissement	<p>DANGER</p>
Mentions de danger (H)	<p>H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.</p> <p>H301 Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>H311 Toxique par contact cutané.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H330 Mortel par inhalation.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H340 Peut induire des anomalies génétiques.</p> <p>H350 Peut provoquer le cancer.</p> <p>H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p>
Conseils de prudence (P)	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P283 Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.</p> <p>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P306 + P360 EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p>

	<p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P320 Un traitement spécifique est urgent (voir section 4 sur cette fiche sur cette étiquette).</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser du sable sec, une poudre chimique, ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.</p> <p>P371 + P380 + P375 En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.</p> <p>P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P420 Stocker à l'écart des autres matières.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p>
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<p>Santé 4</p> <p>Inflammabilité 0</p> <p>Réactivité 1</p> <p>Spécial OX</p>

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Trioxyde de chrome (VI)	1333-82-0	<=100

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Poudre chimique sèche, sable sec, mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de chrome
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Le trioxyde de chrome peut réagir violemment au contact des produits suivants: l'acétaldéhyde, l'acétone, l'acétylène, l'acide acétique (si chauffé), les alcools, l'anhydride acétique (si chauffé), l'ammoniaque, l'arsenic, le benzaldéhyde, le benzène, le benzylthylaniline, le pentafluorure de brome, le butanol, le butyraldéhyde, l'acide butyrique (au-dessus de 100°C), le trifluorure de chlore, le cyclohexanol, le N,N-diméthylformamide, l'éther, l'acétate d'éthyle, la glycérine, l'éthylène glycol, l'hydrazine, le sulfure d'hydrogène, le méthanol, le méthyle dioxane, le phosphore, le potassium, le ferricyanure de potassium, le 2-propanol, le propionaldéhyde, la pyridine, le sélénium, le sodium et le soufre.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
---	---

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
trioxyde de chrome	1333-82-0			Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	0.050000 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)			
		VEMP	0.050000 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
<p>Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérigène démontré chez l'humain</p>				
		TWA	0.025000 mg/m ³	Canada. LEP Colombie Britannique
<p>L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques</p>				
		C	0.100000 mg/m ³	Canada. LEP Colombie Britannique
<p>L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques</p>				
				Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA		
				0.05 mg/m ³ Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
<p>Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)</p>				
		VEMP	0.05 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
<p>Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108. Une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42. Sensibilisant Un effet cancérigène démontré chez l'humain</p>				
		TWA	0.025 mg/m ³	Canada. LEP Colombie Britannique
<p>L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques</p>				
		C	0.1 mg/m ³	Canada. LEP Colombie Britannique
<p>L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques</p>				

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Cristalline violet-rougeâtre.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Solution aqueuse à 25% = pH 0.6.
Point de fusion / congélation	195°C
Point initial d'ébullition	250°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.7g/cm ³
Solubilité	Très soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthyl alcool, dans l'acide sulfurique et l'acide nitrique..
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	198°C
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Ce produit absorbe rapidement l'humidité de l'air. Éviter la chaleur excessive.
Substances incompatibles	L'acétone, les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les alcools, l'ammoniaque, l'anhydride acétique, les bromures, les chlorures, le N,N-diméthylformamide, l'éther, l'éthylbenzylamine, la glycérine, l'hydrazine, le sulfure d'hydrogène, les iodures, les matières facilement oxydables, les métaux alcalins, le phosphore, le ferricyanure de potassium, les produits combustibles et organiques, la pyridine, le soufre, les sulfites, les sulfures, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de chrome

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

TRIOXYDE DE CHROME (VI)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et brûlure pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation sévère et brûlure des tissus. Les endroits exposés de la peau, notamment les doigts, le dos de la main et les avant-bras peuvent présenter de petites ulcérations ("chrome sores").
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Irritation et brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, douleurs abdominales, gastro-entérite hémorragique, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, sudation, salivation, soif intense, néphrite tubulaire et hépatotoxicité possibles, convulsions, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est reconnu comme agent cancérigène pour l'homme (classe 1 CIRC). Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, réactions cutanées (chrome sores), lésions au foie, aux reins et aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, ulcération et perforation de la cloison nasale, goût métallique dans la bouche, sudation, salivation, fatigue, troubles digestifs (inflammation et ulcération des voies gastro-intestinales), perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. Peut causer des troubles du système reproducteur.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 52 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - Mâle et femelle. 57 mg/kg.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat 0.217 mg/L - 4 h.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CL50 - Tilapia mossambica - 141.38 mg/L - 96 h. CL50 - Leuciscus idus (Ide) - 100 mg/L - 48 h CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0.8 mg/L - 48 h .
Persistence et dégradation	Soluble dans l'eau. La persistance est improbable selon les informations disponibles.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1463
Appellation réglementaire	TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE
Classification du TMD	5.1 Matières comburantes 6.1 Matières toxiques 8 Matières corrosives
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Matières solides comburantes catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1A Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité aiguë-Orale catégorie 3 Toxicité aiguë-Cutanée catégorie 3 Toxicité aiguë-Inhalation catégorie 2 Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 1A Sensibilisation cutanée catégorie 1 Cancérogénicité catégorie 1A Toxicité pour la reproduction catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1
---------------	--

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-06-02